

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Projet d'installation de stockage de déchets inertes aux lieux-dits « Madelay », « Pont escoffier » et « Les Ors »



B - Mise en compatibilité du PLU

B3. Règlement graphique - 3.3 Zonage Sud avec risque inondation

PLU approuvé le 7 février 2018

Modification simplifiée approuvée le 16 décembre 2020

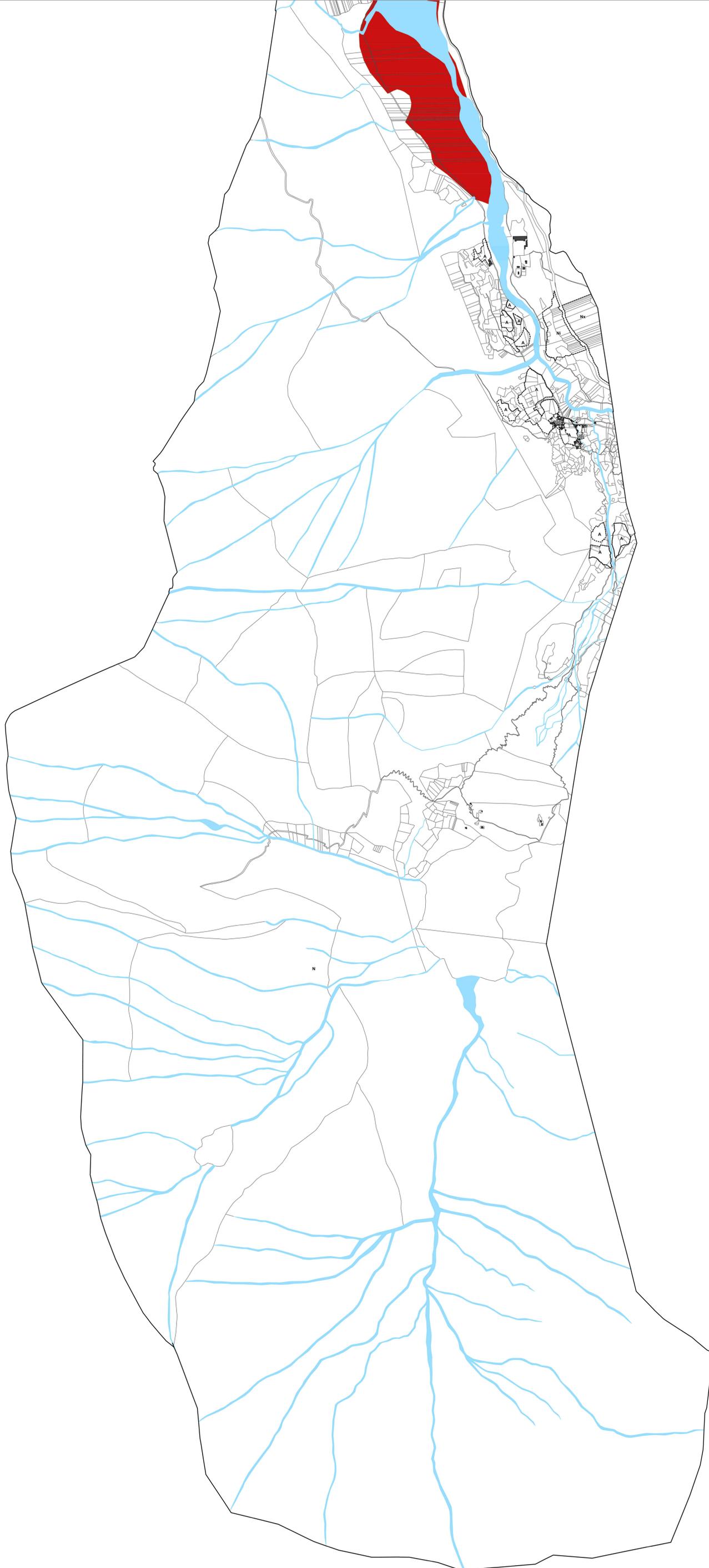
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU adoptée le

Alpicité

SARL Alpicité - Av de la chapelle - 1 Res. La croisée des chemins 38200 EMBRUN

Tel : 04 92 46 51 81 / 04 92 46 51 82 / 04 92 46 51 83

Mail : contact@alpicite.fr



ELEMENTS CADASTRAUX

- Rivières
Bâti cadastré (2020)
Parcelles cadastrées (2020)

PIECE N°4.3 DU PLU

Se référer également aux pièces n°4.1 et 4.2 du PLU

ZONAGE

- JAa: Centre Bourg historique
JA: Bourg Centre
JB: Extension du Bourg et hameau de la Paute
JC: Autres hameaux
JE: Secteur d'équipements publics
JI: Secteur dédié aux activités
JL: Secteur dédié au tourisme et aux loisirs
A: Espace agricole
N: Secteur naturel et forestier
Ni: Secteur destiné à l'installation de Stockage de Déchets Inertes
NL: secteur naturel à vocation de loisirs
Nx: Carrière

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ARTICLE R12311 b DU CU

- PPRI: RISQUES DE CRUES RAPIDES DE RIVIERES
Aléa faible (BC1): Secteur constructible sous conditions - voir règlement écrit
Aléa moyen (BC2): Secteur constructible sous conditions - voir règlement écrit
Aléa fort (RC): Secteur constructible sauf exceptions - voir règlement écrit
Sur-aléa de niveau fort (inconstructible) en arrière des digues

Echelle: 1/7500e



NB: le plan local d'urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016